

## **Camping Au Bois du Cé : Aménagement et extension d'un camping**

Annexe n°8.2.3 : Présentation du projet d'assainissement [AGGRA Concept, Octobre 2025]

**Camping Au Bois du Cé – CHANVERRIE****Type d'effluent produit**

Les eaux usées produites sur le site sont exclusivement d'origine domestique, en provenance :

- Des mobil-homes
- Du bloc sanitaire
- Du snack
- Du logement privé

**Estimation des besoins futurs en Assainissement (en date du 03/10/25)**

*Tableau 1 : Présentation des besoins futurs*

| Capacité accueil           | Nb  | Estimatif nb personnes | Estimatif EH | Charge orga (kg DBO <sub>5</sub> /j) | Charge hydraulique (m <sup>3</sup> /j) |
|----------------------------|-----|------------------------|--------------|--------------------------------------|----------------------------------------|
| Locations touristiques     | 174 | 609                    | 426,3        | 25,6                                 | 63,9                                   |
| Logements pour saisonniers | 2   | 8                      | 8,0          | 0,5                                  | 1,2                                    |
| Salariés non logés         |     | 17                     | 17,0         | 1,0                                  | 2,6                                    |
| Snacking (clients/j)       |     | 100                    | 15,0         | 0,9                                  | 2,3                                    |
| Logement privé             | 2   |                        | 6,0          | 0,4                                  | 0,9                                    |
| <b>TOTAL</b>               |     | <b>734,0</b>           | <b>472,3</b> | <b>28,3</b>                          | <b>70,8</b>                            |

La future station d'épuration devra présenter une capacité nominale minimum arrondie à **480 Equivalent-Habitants**, soit une charge organique de 28,8 kg DBO<sub>5</sub>/j.

**Type de filière d'assainissement**

Compte tenu d'un espace restreint sur le camping, il est fait le choix d'une filière à faible emprise au sol.

Le choix de la filière s'est porté sur la technologie dite de microstation en raison de sa compacité et de ses bonnes performances épuratoires.



Le principe du procédé par **microstation** consiste à provoquer le développement d'un floc bactérien dans un bassin alimenté en eaux usées en brassant suffisamment le milieu. La séparation de l'effluent et des boues est assurée par un clarificateur en aval du bassin d'aération dans lequel une partie des boues sont recirculées afin de maintenir une concentration adéquate en boues et micro-organismes.

Cette filière représente un procédé intensif qui nécessite une faible emprise au sol, de l'ordre de quelques m<sup>2</sup>/EH.

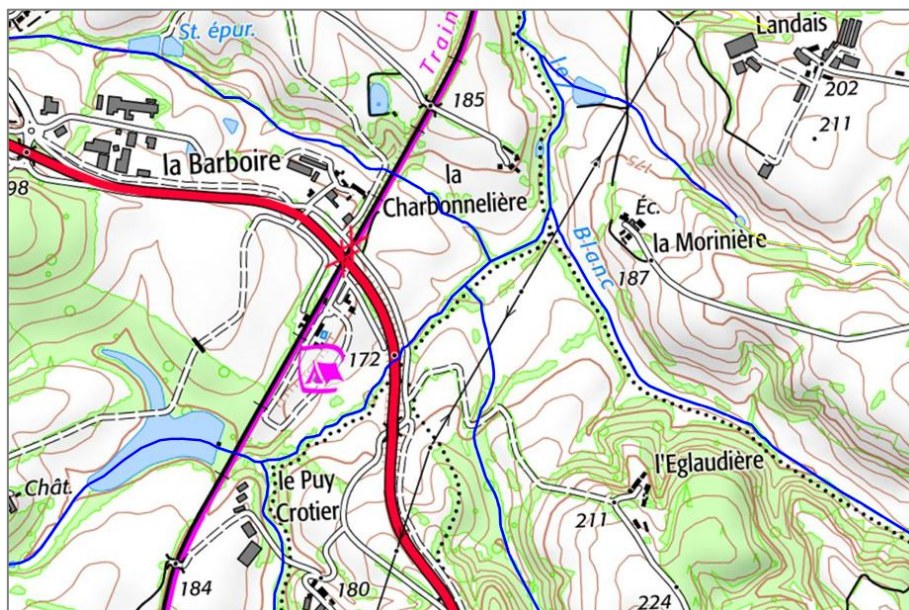
### **Implantation**

La zone dédiée à l'assainissement se situe sur la parcelle C 2158 d'une superficie de 2 825 m<sup>2</sup>.

La filière d'assainissement occupera une surface d'environ 500 m<sup>2</sup>.

### **Exutoire**

Un cours d'eau borde le camping et sa zone d'assainissement, il s'agit d'un petit affluent du ruisseau Le Blanc, et qui se situe sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.



### **Niveaux de rejet proposés**

L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement impose des concentrations minimales à atteindre en sortie de traitement en fonction de la capacité nominale de la station d'épuration.

Dans le cas présent, avec une capacité de 480 EH, les niveaux indiqués par l'arrêté du 21/07/2015 sont les suivants :

*Tableau 2 : Performances requises par l'arrêté du 21 juillet 2015*

| Paramètre        | Concentration maximale<br>(échantillon moyen 24h) | Concentration réductible<br>(moyenne journalière) | Rendement minimum à<br>atteindre |
|------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------|
| DBO <sub>5</sub> | 35 mg O <sub>2</sub> /l                           | 70 mg O <sub>2</sub> /l                           | 60 %                             |
| DCO              | 200 mg O <sub>2</sub> /l                          | 400 mg O <sub>2</sub> /l                          | 60 %                             |
| MES              | -                                                 | 85 mg /l                                          | 50 %                             |

Le camping se situe sur le territoire du SAGE Sèvre Nantaise. Ce SAGE, au travers de son règlement ou de son PAGD, ne mentionne pas de normes spécifiques pour les stations d'épuration.

Compte tenu de la taille nominale de la station d'épuration et des techniques à disposition, **il est proposé de retenir une filière avec un niveau de performance important que celui inscrit dans l'arrêté du 21 juillet 2015 à savoir :**

*Tableau 3 : Performances de traitement retenues*

| Paramètre        | Concentration maximale<br>(échantillon moyen 24h) | Ou Rendement % |
|------------------|---------------------------------------------------|----------------|
| DBO <sub>5</sub> | 30 mg/l                                           | 60%            |
| DCO              | 150 mg/l                                          | 60%            |
| MES              | 40 mg/l                                           | 50%            |

Dans le cadre du dossier de déclaration, un calcul d'acceptabilité sera réalisé avec pour objectif le Bon état du cours d'eau.

Ces niveaux de rejet seront soumis à l'approbation de la Police de l'Eau.

Le cas échéant, il pourrait être discuté avec la Police de l'Eau l'opportunité de mettre en œuvre des modalités de non-rejet ou de traitement complémentaire spécifique.